

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, vendredi 09 mars 2012 à 20 heures 30 conformément aux convocations du 06 juin 2012.

Est inscrit à l'ordre du jour : Présentation du projet de transformation du château de Chadieu ; Bilan et perspectives de l'ALSH présenté par le responsable du service vacances de la FAL ; travaux 2012 : aménagement d'une aire de retournement et mise en conformité de deux assainissement non collectifs – Choix de l'entreprise ; Questions diverses.

## **Séance du 25 juin 2012**

**L'an deux mille douze, le vingt-cinq juin** à 20 heures 30, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2012.

**Présents** : Monsieur Jean-Pierre BORNAGHI, Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Henri SAUZEDDE, Madame Bernadette TROQUET, Messieurs Patrick LEPAGE, Bernard MAUFROY, Régis BERNARD, Claude DUCHET, Madame Nicole ROUX.

**Absentes** : Mesdames Josiane LEBLOND, Bernadette TALON.

**Excusés** : Monsieur Henri LEMIGNARD, Madame Monique CUVIER, Madame Catherine FOURNIER.

**Procurations** : de Henri LEMIGNARD à Pierre METZGER, de Monique CUVIER à Jean-Pierre BORNAGHI, de Catherine FOURNIER à Nicole ROUX.

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROUX.

**Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.**

### **PROJET DE TRANSFORMATION DU CHATEAU DE CHADIEU :**

Le Président donne la parole à Monsieur MANIEN Jean-Philippe représentant la SCI Chadieu, propriétaire du château du même nom. Ce dernier rappelle à l'assemblée que le 25 juin 2011 l'aile gauche du château avait été la proie des flammes, nécessitant des travaux importants de reconstruction. Les réparations ont débuté et vont se poursuivre. Ultérieurement Monsieur MANIEN envisage d'exploiter l'édifice en louant une partie des locaux pour des banquets, séminaires, chambres d'hôtes, ...

Le Comité salue la restauration de l'édifice ; il s'interroge sur les problèmes de circulation et de stationnement des véhicules liés à cette activité, le site connaissant à certaines époques une fréquentation importante d'enfants de l'ALSH. Les 2 parties conviennent de réfléchir aux aménagements à prévoir pour concilier toutes les activités.

### **BILAN ET PERSPECTIVES DU L'ALSH :**

Messieurs RIDEAU Frédéric et GILLIET Bruno, respectivement directeur et responsable du service vacances de la FAL, présentent au Comité, dans le cadre du comité de suivi, le bilan des activités de la FAL sur le site de Chadieu. Monsieur GILLIET est chargé de rédiger un compte rendu qui sera diffusé aux élus. A noter pour l'été 2012, l'arrivée d'enfants de Lempdes.

### **2012/012 – TRAVAUX 2012, CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT ET POUR LA RÉALISATION DE DEUX ANC :**

Suite à la consultation directe auprès de 3 entreprises et à l'ouverture des plis du 31 mai 2012, concernant les travaux 2012 pour l'aménagement d'une aire de retournement et pour la réalisation de deux Assainissements Non Collectifs (ANC), Monsieur le Président fait part aux membres du Comité de la décision prise lors de l'ouverture des plis :

- 2 entreprises ont répondu ;

- la mission est attribuée à l'entreprise : COUDERT, pour un montant total de 61 890 euros hors taxes ;
- composition de la mission :

Aménagement d'une aire de manœuvre	Montant H.T. :	43 700 €
Réalisation de deux ANC	Montant H.T.	18 190 €
<b>Montant total des travaux</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>61 890 €</b>

Monsieur le Président souhaite toutefois que l'assemblée se prononce sur une plus-value pour le grenailage des enrobés sur l'aire de retournement :

Aménagement d'une aire de manœuvre	Montant H.T. :	43 700 €
Réalisation de deux ANC	Montant H.T.	18 190 €
Prestation Supplémentaire Extérieur de grenailage (PSE)	Montant H.T.	5 400 €
<b>Montant total des travaux</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>67 290 €</b>

Après en avoir délibéré le Comité d'administration décide à la majorité :

- de renoncer à la PSE
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché d'un montant total hors taxes de 61 890 euros hors taxes.

Délibération : publiée et/ou affichée le 26/06/2012

transmise au Préfet le 28/06/2012

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **2012/013 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU PUY-DE-DÔME – Nouvelles adhésions (communauté de communes du Pays d'Ambert et SIVOM Couze Pavin) Transfert de la compétence EP :**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport d'activité 2010 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

Le Comité syndical prend acte de ce rapport qui est disponible au secrétariat du syndicat et n'émet aucune observation.

Délibération : publiée et/ou affichée le 26/06/2012

transmise au Préfet le 28/06/2012

#### **TERRASSE MAISON DU GARDIEN :**

Le Comité Syndical donne son accord à la réfection de la terrasse de la maison du gardien dans le cadre des travaux en régie.

#### **DEMANDE DE RACCORDEMENT AU TROP PLEIN PAR LA SCI CHADIEU :**

Le Président distribue aux membres du comité une copie de la nouvelle demande formulée par Monsieur Jean-Philippe MANIEN. Après en avoir discuté, le syndicat mandate Madame GUILLAUMIN ET Monsieur SAUZEDDE pour qu'ils préparent avec l'aide d'un juriste, un projet de convention.

Adoption des délibérations n°2012-012 à 2012-13

**Fin de la séance à 21 heures 50.**

